

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 18 JUIN 2012, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents :

Monsieur le maire, Gérard Boutin
Madame la conseillère Joëlle Réhel
Madame la conseillère Eve Sapina
Madame la conseillère Clarisse Viens
Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin
Monsieur le conseiller Normand Grenier
Monsieur le conseiller Richard Ruest, qui quitte à 20h16 après le point 6.3.

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur le maire.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 18 juin 2012 ouverte.

RÉSOLUTION 2012-06-168

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié en retirant le mot « Acceptation » du titre du point 7.3 et en ajoutant les points 11.1 : Une plage urbaine, à réhabiliter pour le bien-être de la population et 13.1 : Office municipal d'habitation d'Otterburn Park – Dépôt des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011.

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2012

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Dépôt du procès-verbal de correction du règlement 332-11
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 22 mai 2012
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du CCU tenue le 30 mai 2012
4. Avis de motion

5. Réglementation

- 5.1 Adoption du règlement numéro 444 déterminant les distances séparatrices pour protéger les sources d'eau et puits artésiens et de surface dans la Ville d'Otterburn Park et régissant l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement ou la santé et le bien-être général des résidents de la municipalité

6. Administration générale

- 6.1 Modification de la résolution portant le numéro 2012-05-128 – Nomination de messieurs Éric Allard, Luc Lacaille et Éric Schwartz à titre de lieutenant au Service de sécurité incendie de la Ville
- 6.2 Service des travaux publics – Saison 2012 – Embauche d'un employé saisonnier – Parcs et espaces verts
- 6.3 Octroi d'un mandat professionnel à monsieur Félix Laporte – Service des finances et de la trésorerie
- 6.4 Acquisition du lot no lot 3 951 810 - 935, rue Riverview – Autorisation de signature

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 8 mai au 13 juin 2012
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2012-06-01
- 7.3 Dépôt du rapport financier 2011 et du rapport du vérificateur – Acceptation
- 7.4 Affectation au surplus non-affectés du fonds général – Solde disponible des règlements d'emprunt E-358, E-398, E-402, E-406, E-410, E-416, E-419 et E-421
- 7.5 Affectation au surplus non-affectés du fonds général – Solde disponible de la réserve du fonds véhicules

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de dérogation mineure – 121, rue Eleanor
- 8.2 Demande de dérogation mineure – 121, rue Eleanor
- 8.3 Demande de PIIA pour l'installation d'une enseigne autonome – 601, chemin Ozias-Leduc
- 8.4 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 372, rue Laurier
- 8.5 Demande de PIIA modifiée pour l'agrandissement du bâtiment principal – 385, rue de l'Orme

9. Travaux publics

10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Activité de financement du Club Optimiste de McMasterville – Achat d'un billet
- 10.2 Fourniture et installation d'accessoires de jeux – Parc du Verger-Tétreault – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – Tessier Récréo-Parc inc.

- 10.3 Service du loisir et de la culture – Saison 2012 – Embauche des employés saisonniers
- 10.4 Embauche d'un employé réserviste affecté à la surveillance des bâtiments et des parcs – Monsieur Timothy M. Murphy
11. Environnement
12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire Gérard Boutin

1. Offre de barils de récupération de pluie

Inscription jusqu'au 1^{er} juillet 2012 pour bénéficier de cette offre.

2. Refonte des règlements d'urbanisme

Consultation sous forme de portes ouvertes le 21 septembre 2012 de 19h à 22h et le 22 septembre 2012 de 9h à midi au sujet de la refonte des règlements d'urbanisme.

L'information sera diffusée dans la prochaine édition de l'Info Otterburn Park.

3. Festival d'été de la Vallée-du-Richelieu

Le Choeur de la montagne offrira un spectacle gratuit.

4. Festival des voitures d'eau

Le festival s'est déroulé le 16 juin dernier. Ce fut une belle expérience et nous avons eu du beau temps.

5. Défi « Têtes rasées »

Félicitations aux pompiers de la Ville d'Otterburn Park. Ils ont amassés près de 20 000 \$ avec d'autres pompiers des villes environnantes.

Madame la conseillère Joëlle Réhel

1. C.I.T.V.R.

La Ville recevra un chèque de la C.I.T.V.R. car cette dernière a fait un surplus de 92 912 \$.

2. R.I.T.A.

La Ville recevra un chèque de la R.I.T.A. car cette dernière a fait un surplus de 25 343 \$.

Monsieur le conseiller Richard Ruest

1. R.I.E.V.R.

Il y a eu augmentation de la consommation d'eau possiblement à cause du remplissage des piscines et des spas.

2. Journée des autochtones

Le 19 juin est la journée des autochtones.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397.

DÉPÔT

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT 332-11

Conformément aux dispositions de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose le procès-verbal de correction qu'elle a rédigé après avoir apporté une modification au règlement numéro 332-11 modifiant le règlement numéro 332 concernant les règlements numéros 332-1 à 332-5, afin de remplacer la section IX portant sur les limites de vitesse et fixant le montant des amendes pour le dépassement de la vitesse permise, et adopté le 22 mai 2012. La modification consiste à retrancher de l'annexe « A » portant sur la limite de vitesse à 40 km/heure, les chemins Ozias-Leduc et des Patriotes.

RÉSOLUTION 2012-06-169

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 22 MAI 2012

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 22 mai 2012, tel qu'amendé à la deuxième période de questions, en remplaçant « a été canalisé » par « n'a pas été canalisé ».

DÉPÔT

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CCU TENUE LE 30 MAI 2012

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 30 mai 2012.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 444.

RÉSOLUTION 2012-06-170

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 444 DÉTERMINANT LES DISTANCES SÉPARATRICES POUR PROTÉGER LES SOURCES D'EAU ET PUIXS ARTÉSIENS ET DE SURFACE DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK ET RÉGISSANT L'USAGE ET LE TRANSPORT SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX DE PRODUITS SUSCEPTIBLES DE COMPROMETTRE LA QUALITÉ DE L'EAU, L'ENVIRONNEMENT OU LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL DES RÉSIDENTS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 22 mai 2012 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 444.

**RÉSOLUTION
2012-06-171**

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 2012-05-128 – NOMINATION DE MESSIEURS ÉRIC ALLARD, LUC LACAILLE ET ÉRIC SCHWARTZ À TITRE DE LIEUTENANT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution portant le numéro 2012-05-128 afin d'établir la date effective de l'entrée en poste de messieurs les lieutenants intérimaires Éric Schwartz et Luc Lacaille;

CONSIDÉRANT que messieurs Éric Schwartz et Luc Lacaille occupent respectivement le poste de lieutenant intérimaire depuis le 21 septembre 2009 et le 21 février 2011;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal nomme messieurs Éric Schwartz et Luc Lacaille à titre de lieutenant permanent, rétroactivement à leur nomination intérimaire respective et selon les conditions de travail prévues à la convention collective des pompiers qui leurs sont applicables, le cas échéant.

**RÉSOLUTION
2012-06-172**

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – SAISON 2012 – EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ SAISONNIER – PARCS ET ESPACES VERTS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un étudiant qui sera employé temporairement au Service des travaux publics pour la saison estivale 2012 suite à la démission d'un employé temporaire affecté à ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa note de service datée du 28 mai 2012 et adressée au directeur général;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville d'Otterburn Park embauche monsieur Dominic Lyth à titre d'étudiant et employé temporairement affecté à l'entretien des parcs et espaces verts pour la saison estivale 2012 et que son taux horaire soit fixé à 10 \$;

QUE son entrée en poste débute le 30 mai 2012 et que sa fin d'emploi soit fixée au 17 août 2012.

**RÉSOLUTION
2012-06-173**

OCTROI D'UN MANDAT PROFESSIONNEL À MONSIEUR FÉLIX LAPORTE – SERVICE DES FINANCES ET DE LA TRÉSORERIE

CONSIDÉRANT que la Ville doit assurer la réalisation du travail normalement dévolu à un trésorier dans une Ville;

CONSIDÉRANT que monsieur Félix Laporte occupe présentement le poste de directeur du Service des finances et trésorier de façon intérimaire;

CONSIDÉRANT que monsieur Laporte quittera son poste dès le 27 juillet prochain afin d'occuper de façon permanente, des fonctions similaires pour un autre organisme public;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce travail ne peut s'effectuer avec les seules ressources humaines dont disposera la Ville lors du départ de monsieur Laporte;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Ville a procédé à l'affichage dudit poste afin de recruter un candidat pouvant assurer le remplacement temporaire du titulaire permanent dudit poste;

CONSIDÉRANT que la Ville veut qu'une transition soit effectuée entre le nouveau titulaire du poste et monsieur Laporte;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, monsieur Laporte a présenté une offre de services professionnelle de soutien technique dans le domaine des finances et de la trésorerie municipale;

CONSIDÉRANT que le directeur général de la Ville recommande aux membres du conseil municipal d'octroyer un mandat de services professionnels de soutien technique en finances et trésorerie municipale à monsieur Félix Laporte pour réaliser tout le travail de transition nécessaire au sein du Service des finances et de la trésorerie conformément à toute loi et tout règlement en vigueur;

CONSIDÉRANT que le mandat accordé à monsieur Laporte sera temporaire et à durée indéterminée à compter du 30 juillet 2012 à un taux horaire de 88 \$, tous les frais inclus, sans excéder un montant total de 7 040 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville se réserve l'opportunité de mandater monsieur Laporte afin que ce dernier siège sur le comité de sélection en vue de combler ce poste intérimaire ainsi que de bénéficier de ces services pour tout soutien téléphonique, le cas échéant, et ce, à un taux horaire de 88 \$, tous les frais inclus, en sus du mandat général de consultation de soutien technique, sans excéder un montant total de 1 770 \$;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'OCTROYER un mandat de services professionnels de soutien technique en finances et trésorerie municipale à monsieur Félix Laporte pour le bénéfice du Service des finances et de la trésorerie de la Ville à compter du 30 juillet 2012 et aux autres conditions énumérées à l'offre de services professionnels de soutien technique dans le domaine des finances et de la trésorerie municipale déposée par monsieur Laporte.

Note de la séance :

Monsieur le conseiller Richard Ruest quitte la séance du conseil municipal à 20h16.

**RÉSOLUTION
2012-06-174**

ACQUISITION DU LOT N^o LOT 3 951 810 – 935, RUE RIVERVIEW – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que l'une des orientations du conseil municipal est d'assurer l'accès aux berges de la rivière Richelieu pour les citoyens de la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que dans le passé, le conseil municipal a acquis plusieurs propriétés dans le secteur formé par le terrain du Club de canotage Otterburn et du Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine afin de former le parc municipal de la Pointe-Valaine;

CONSIDÉRANT qu'une opportunité s'est présentée de faire l'acquisition d'un autre terrain dans le voisinage, permettant ainsi d'agrandir le parc;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

QUE la Ville d'Otterburn Park se porte acquéreur du lot 3 951 810, ayant une superficie de 4 032,6 m², pour un prix total de 20 000 \$;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer l'acte de vente à intervenir ou tout autre document de même nature, pour et au nom de la Ville d'Otterburn Park;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette acquisition soient puisés à même le poste budgétaire Fonds de roulement 03-800-00-001 et remboursable pour un terme de dix ans.

**RÉSOLUTION
2012-06-175**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 8 MAI AU 13 JUIN 2012

CONSIDÉRANT que le trésorier intérimaire soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 8 mai au 13 juin 2012 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Fonds d'administration

Liste des prélèvements 27 629,41 \$

Liste au 13 juin 2012 835 428,90 \$

Chèques n^{os} 8574 à 8579, 8581 à 8586 et 8588 à 8621 111 581,14 \$

Déboursés par retraits bancaires 232 454,99 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : 1 207 094,44 \$

DÉPÔT

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2012-06-01

La greffière dépose pour et au nom du trésorier intérimaire, le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2012-06-01. Il y certifie que la Ville d'Otterburn Park dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

DÉPÔT

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2011 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné par la greffière le 9 juin 2012, conformément à la Loi;

Monsieur Félix Laporte, trésorier intérimaire, dépose à la présente séance du conseil municipal, le rapport financier pour l'exercice 2011 et atteste de sa véracité, ainsi que le rapport du vérificateur, monsieur Benoit Dubord, c.a., sur les états financiers 2011, le tout conformément aux dispositions des articles 105 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

**RÉSOLUTION
2012-06-176**

AFFECTATION AU SURPLUS NON-AFFECTÉS DU FONDS GÉNÉRAL – SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT E-358, E-398, E-402, E-406, E-410, E-416, E-419 ET E-421

CONSIDÉRANT le solde disponible de 131 749 \$ aux règlements d'emprunt E-358, E-398, E-402, E-406, E-410, E-416, E-419 et E-421;

CONSIDÉRANT que l'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* permet de verser les soldes disponibles au fonds général de la municipalité lorsque les emprunts sont entièrement remboursés et s'il reste des sommes excédentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des finances et trésorier intérimaire formulée dans sa fiche de présentation datée du 6 juin 2012 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal affecte au surplus non-affectés du fonds d'administration générale, pour l'exercice financier de l'année 2012, le solde disponible desdits règlements d'emprunt E-358, E-398, E-402, E-406, E-410, E-416, E-419 et E-42 pour un montant de 131 749 \$.

**RÉSOLUTION
2012-06-177**

**AFFECTATION AU SURPLUS NON-AFFECTÉS DU FONDS GÉNÉRAL – SOLDE
DISPONIBLE DE LA RÉSERVE DU FONDS VÉHICULES**

CONSIDÉRANT le solde disponible de 36 364 \$ dans la réserve Fonds de véhicules;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a déjà augmenté le fonds de roulement afin de prévoir de telles acquisitions et à cette fin, cette réserve n'a plus son utilité;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des finances et trésorier intérimaire formulée dans sa fiche de présentation datée du 6 juin 2012 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

QUE le conseil municipal affecte au surplus non-affectés du fonds d'administration générale, pour l'exercice financier de l'année 2012, le solde disponible de ladite réserve Fonds de véhicules pour un montant de 36 364 \$.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, monsieur le maire invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.

**RÉSOLUTION
2012-06-178**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 121, RUE ELEANOR

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser un empiètement de l'aire de stationnement hors-rue de 13 mètres en front de mur avant d'une résidence unilogement, alors que la norme est de 2 mètres maximum, conformément au Règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un plan projet d'aménagement, réalisé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 30 avril 2012, sous le numéro 37501 de ses minutes, a été déposé;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-24-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 30 mai 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, monsieur le maire invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.

**RÉSOLUTION
2012-06-179**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 121, RUE ELEANOR

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser une aire de stationnement résidentielle d'une largeur de 11 mètres, alors que la norme est de 6,5 mètres maximum, conformément au Règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT que cet élargissement représente l'espace nécessaire pour effectuer les manœuvres d'entrée et de sortie des véhicules automobiles depuis le garage attaché;

CONSIDÉRANT qu'un plan projet d'aménagement, réalisé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 30 avril 2012, sous le numéro 37501 de ses minutes, a été déposé;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les dérogations mineures numéro 365;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-25-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 30 mai 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure conditionnellement à ce que l'aire de stationnement détienne :

- 1) Une largeur de 6,5 mètres maximum en cour avant conformément au Règlement de zonage en vigueur;
- 2) Une largeur de 11 mètres maximum devant le garage (côté des accès au garage) pour faciliter la manœuvre des véhicules automobiles.

**RÉSOLUTION
2012-06-180**

**DEMANDE DE PIIA POUR L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE AUTONOME – 601,
CHEMIN OZIAS-LEDUC**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser une enseigne en bois, déjà installée, d'une superficie de 0,63 m² sur une structure d'enseigne autonome existante;

CONSIDÉRANT que le logo de la Caisse Desjardins ainsi que ceux identifiant les services automatisés seront gravés et peints sur la plaque de l'enseigne;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-26-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 30 mai 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2012-06-181**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 372, RUE
LAURIER**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à autoriser le remplacement du revêtement extérieur en déclin de vinyle de couleur blanc sur le mur droit et une partie du mur arrière;

CONSIDÉRANT que la demande consiste également à autoriser le remplacement de fenêtres et la réfection d'une partie de la toiture;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-27-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 30 mai 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2012-06-182**

**DEMANDE DE PIIA MODIFIÉE POUR L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL
– 385, RUE DE L'ORME**

CONSIDÉRANT que la recommandation du CCU numéro 2012-21-R et la résolution du conseil municipal numéro 2012-05-144 mentionnent que le revêtement extérieur projeté est en déclin de vinyle de couleur gris taupe;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur installé sera en déclin de vinyle de couleur blanc;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de zonage numéro 347;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement de construction numéro 349;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux normes du Règlement sur les PIIA numéro 382;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2012-28-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 30 mai 2012;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA modifiée telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2012-06-183**

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DU CLUB OPTIMISTE DE MCMASTERVILLE – ACHAT D'UN
BILLET**

CONSIDÉRANT que le Club Optimiste de McMasterville organise la quatorzième édition de son tournoi de golf, le 10 août 2012, pour recueillir des dons;

CONSIDÉRANT que ces dons permettront à l'organisme de poursuivre sa mission, de promouvoir, d'organiser et de coordonner des activités sportives et culturelles pour les jeunes de la région;

CONSIDÉRANT que la Ville désire s'impliquer en achetant un billet pour le souper seulement et de déléguer monsieur le maire Gérard Boutin afin de représenter la Ville lors de cet événement;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Normand Grenier :

QUE la Ville d'Otterburn Park verse une somme de 55 \$ pour l'achat d'un billet pour aider à la tenue de cet événement et de déléguer monsieur le maire pour y participer.

**RÉSOLUTION
2012-06-184**

FOURNITURE ET INSTALLATION D'ACCESSOIRES DE JEUX – PARC DU VERGER-TÉTREULT – OCTROI DU CONTRAT AU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME – TESSIER RÉCRÉO-PARC INC.

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park procédera à l'installation d'un module de jeux au parc du Verger-Tétreault;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la Loi pour retenir les services d'une entreprise spécialisée en vue d'offrir la fourniture et l'installation d'accessoires de jeux audit parc;

CONSIDÉRANT qu'au jour fixé pour la réception des offres, soit le 15 mai 2012, quatre soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT que les enveloppes contenant les soumissions ont été ouvertes publiquement;

CONSIDÉRANT que les quatre soumissions ont été analysées suivant le système de pondération facultatif mis en place et communiqué à chacun des soumissionnaires invités, avec le résultat final suivant :

Pointage :	Tessier Récréo-Parc inc.	:	85/100
	ABC Récréation Qc inc.	:	83/100
	Imagineo	:	79/100
	TechSport inc.	:	65/100

CONSIDÉRANT que les quatre soumissionnaires ont soumis le prix de 37 000 \$, plus les taxes applicables, conformément aux modalités décrites dans les documents d'appel d'offres de la Ville d'Otterburn Park;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal adjuge à l'entreprise qui a obtenu le meilleur pointage, soit Tessier Récréo-Parc inc., le contrat pour la fourniture et l'installation d'accessoires de jeux au parc du Verger-Tétreault, pour un prix de 37 000 \$, plus les taxes applicables, et autres conditions et modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement ces travaux soient puisés à même le poste budgétaire Fonds de parc 55-912-00-001.

**RÉSOLUTION
2012-06-185**

SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE – SAISON 2012 – EMBAUCHE DES EMPLOYÉS SAISONNIERS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche des nouveaux employés pour la saison estivale 2012;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 5 juin 2012 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE la Ville engage des employés pour combler les postes au camp de jour, à la piscine et aux terrains de balles;

QUE le taux horaire de ces employés soit fixé conformément à la grille des salaires des employés saisonniers, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, ainsi que selon le code budgétaire leur étant attribué;

QUE leurs fonctions respectives soient fixées comme suit :

Liste des employés-été 2012

Camp de jour 2012

Nom	Fonction	Année(s) d'ancienneté
Steeve Guertin	Animation	3
Gabriel Pitre Traversy	Animation	2
Damian Hannan	Animation	2
Vanessa Martin	Animation	1
Léa Palardy	Animation	1
Samuel Turgeon Dalpé	Animation	2
Alexandre Turgeon Dalpé	Animation	4
Arnaud Joannette-Lavallé	Animation	2
Julie Hervé	Animation	1
Virginie Lacombe-Gagnon	Animation	2
Rébecca Houle	Service de garde	1
Alexis Déziel	Service de garde	1
Amélie Borduas	Service de garde	1
Vanessa Francoeur	Service de garde	1
Stéphanie D'Or	Accompagnatrice TED	5
Luis-Philippe Leal Mora	Accompagnatrice TED	1

Piscine 2012

Nom	Fonction	Année(s) d'ancienneté
Audrey Rousseau	Coresponsable	1
Karine Durette	Coresponsable	1
Myriam Lavigne	Croix-Rouge	1
Frédéric Lacroix Tremblay	Croix-Rouge	3
Raphaël St-Pierre	Croix-Rouge	2
Carl Rousseau	Surveillant-sauveteur	3
Alexandra Lambert	Surveillant-sauveteur	1
Samuel Pelletier	Surveillant-sauveteur	1
Raphaëlle Lavigne	Formatrice-Bronze	1

Nom	Fonction	Année(s) d'ancienneté
Gaspard Jaquet	Préposé terrain de balle	1
Patrick Murphy	Préposé terrain de balle	1

**RÉSOLUTION
2012-06-186**

**EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ RÉSERVISTE AFFECTÉ À LA SURVEILLANCE DES
BÂTIMENTS ET DES PARCS – MONSIEUR TIMOTHY M. MURPHY**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recruter un nouvel employé réserviste à titre de surveillant des bâtiments et des parcs;

CONSIDÉRANT que monsieur Timothy M. Murphy a soumis sa candidature à cette fin;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 7 juin 2012 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

QUE monsieur Timothy M. Murphy soit embauché comme employé réserviste à titre de surveillant des bâtiments et des parcs au taux de 12 \$ l'heure et aux conditions de travail des employés cols bleus qui lui sont applicables, le cas échéant.

**RÉSOLUTION
2012-06-187**

**UNE PLAGE URBAINE, À RÉHABILITER POUR LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION
(TEXTE DÉPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CLARISSE VIENS)**

CONSIDÉRANT l'obtention 1 de la politique familiale, de 2005, visant à offrir un milieu de vie sécuritaire, à tous les citoyens d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT sa mise en œuvre en 2006, pour que la population puisse vivre et s'épanouir selon ses choix et, en toute tranquillité sur différents milieux sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le projet vise à rechercher des subventions variant entre 1 à 2 millions \$ pour réhabiliter le site de la Pointe-Valaine, en plage municipale modifiée en 1966 par le déversement de débris de construction de route, sur la pointe et le bord de la rivière;

CONSIDÉRANT qu'une résolution # 2011-09-1293 a été votée à l'unanimité, proposée par Ève Sapina et appuyée par Joëlle Réhel, conseillères municipales, pour que Clarisse Viens, conseillère municipale, communique avec les institutions d'enseignant supérieur afin « **d'obtenir leur participation et collaboration pour réaliser l'analyse de la situation au Parc de la Pointe-Valaine afin de solutionner définitivement la problématique relative à sa réhabilitation** »;

CONSIDÉRANT que le Conseil a réitéré le souhait de poursuivre les travaux, en avril 2012 en caucus, et, soutenu dès le départ, par Gérard Boutin, alors conseiller municipal, en octobre 2011;

CONSIDÉRANT que les recherches réalisées entre 2003 et 2009, sur le site et près de la Pointe-Valaine ont servi de base d'informations techniques et scientifiques pour promouvoir l'intérêt aux différentes ressources universitaires sollicitées, ainsi qu'aux députés des gouvernements provincial et fédéral, sur les effets collatéraux du déversement de débris de construction sur la Pointe-Valaine. Des subventions ont tété versées par Montréal Bleu et Fonds Montréal Vert en 2006 et 2009 pour la réalisation de travaux de recherches, et, la réfection de la descente de bateau et du parc adjacent au site de la Pointe-Valaine. De plus, le programme de ClimatSol peut encore soutenir un tel projet avec des études appropriées;

CONSIDÉRANT que des informations ont été transmises aux membres du conseil le 14 novembre 2011, le 3 février, 17 avril et 24 avril 2012 afin sur l'avancement des discussions avec les institutions d'enseignant et, que le conseil n'a jamais mentionné que le projet pouvait avorter, car non conforme aux règlements de la ville;

CONSIDÉRANT qu'une offre préliminaire pour réhabiliter la plage municipale, a été déposée par M. Alfred Jaouich, professeur du département des Sciences de

la Terre et de l'Environnement, de l'UQAM, et transmis aux membres du conseil pour courriel le 28 avril 2012. Cette offre tient en compte les projets réalisés sur le site de la Pointe-Valaine, et, d'une visite du site, le 16 avril 2012 avec M. Jaouich.

CONSIDÉRANT que cette offre vise la réalisation de projets de recherches à prévoir sur deux ans, et, soutenus par le département des Sciences de la Terre et le professeur spécialisé M. Alfred Jaouich. Les coûts totalisent +- 24 999 \$ annuellement, avec une bourse intégrée de recherche pour un(e) étudiant(e) de niveau doctoral de 12 500 \$, pour des travaux axés sur des résultats. L'écart prévoit les frais d'analyse de laboratoire, de rédaction et de transport.

CONSIDÉRANT que la ville a annoncé par téléphone à M. Jaouich, que l'offre n'était pas conforme aux règlements de la ville;

CONSIDÉRANT que M. le maire, Gérard Boutin, m'a transmis par lettre, le 6 juin 2012, que la ville n'a pu retenir le projet pour des causes administratives et techniques et que le Conseil souhaite entreprendre d'autres démarches;

CONSIDÉRANT que la ville a déjà fait des démarches auprès d'instances gouvernementales et autres, mais aucune subvention n'a pu être allouée car les résultats n'ont pas été démontrés, pour convaincre les analystes des programmes de subvention, du bien fondé aux subventions variant entre 1 à 2 millions \$ afin de réhabiliter le site de la Pointe-Valaine, en plage municipale.

Je propose Clarisse Viens, conseillère municipale, et, appuyé par _____

Que le conseil travail en collaboration avec le département des Sciences de la Terre et de l'Environnement, à la réalisation du projet présenté et à être réalisé par M. Alfred Jaouich, une fois expliquée et amendée, selon le cas.

Que le conseil, puise à partir du budget de projets spéciaux, les montants pour préparer, décrire et actualiser la suite des projets de recherche selon le mandat prévu par la résolution # 2011-09-1293, pour des subventions de 1 à 2 \$M.

Note de la séance :

La greffière demande à monsieur le maire Gérard Boutin si le vote est demandé. Monsieur le maire demande à chaque membre du conseil de voter.

ONT VOTÉ EN FAVEUR : *Mesdames les conseillères Clarisse Viens et Eve Sapina;*

ONT VOTÉ CONTRE : *Madame la conseillère Joëlle Réhel et messieurs les conseillers Normand Grenier et Jean-Marc Fortin.*

La décision est rendue dans la négative donc, la résolution portant le numéro 2012-06-187 demeure non en vigueur.

DÉPÔT

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'OTTERBURN PARK – DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

Sont déposés, les états financiers de l'Office municipal d'habitation d'Otterburn Park pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h56 à 22h02 :

1. **Jacqueline Dagneau :** Bois  des Perdrix – Remue-m nages
2. **Guy Dub  :** Zone P-101 – Comit  consultatif d’urbanisme
3. **R gent Boies :** Question retir e
4. **Charles Lalibert  :** Plan des infrastructures – Bois  des Perdrix
5. **Johanne Bouchard :** Verger T treault – Drainage
6. **Huguette Monast :** Centre Edmond Auclair – Skate park et patinoire multifonctionnelle
7. **Chantal Mireault :** Centre Edmond Auclair – Skate park
8. **Pierre Cloutier :** Bouteilles de bi re – Terrain priv 
9. **Laurent Caron :** Articles dans le journal sign s par certains  lus – Mot utilis  « d tracteur » – D p t de d finitions
10. **Charles Lalibert  :** Lettres de diff rentes instances et associations – Bois  des Perdrix – D p t de diff rentes correspondances
11. **Amer Silim :** Centre Edmond Auclair – Skate park
12. **G rard Schafroth :** Retrait de la Pointe dans la rivi re Richelieu adjacent au parc de la Pointe-Valaine – Dossier politique prioritaire
13. **Laurent Caron :** Calendrier des s ances du conseil municipal – Information indisponible sur le site internet de la Ville
14. **Jacqueline Dagneau :** Centre Edmond Auclair – Skate park

**R SOLUTION
2012-06-188**

CONSID RANT que les sujets   l’ordre du jour sont  puis s;

IL EST R SOLU   L’UNANIMIT , tel que propos  par monsieur le conseiller Normand Grenier, appuy  par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la pr sente s ance soit et est lev e   22h05.

G rard Boutin
Maire

Julie Waite
Greffiere